

## Rappel à propos de l'élection présidentielle

Le 1<sup>er</sup> tour du scrutin pour l'élection présidentielle aura lieu le dimanche 23 avril et le second, si besoin est, le dimanche 7 mai.

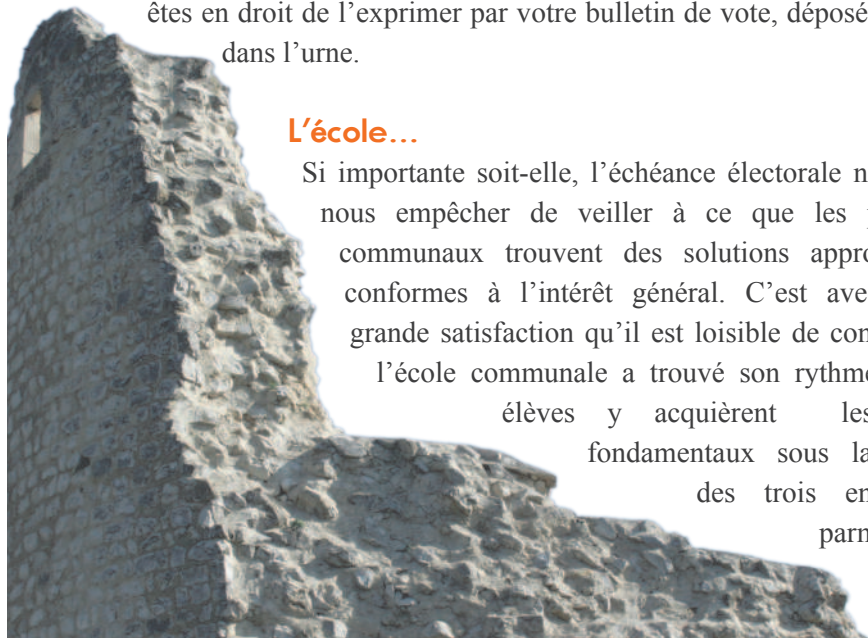
Ces deux dimanches, le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h. Voter est un droit dont beaucoup de personnes, dans le monde, sont privées. L'abstention ne favorise pas un exercice serein de la démocratie. Quelle que soit votre opinion, vous

êtes en droit de l'exprimer par votre bulletin de vote, déposé librement dans l'urne.



## L'école...

Si importante soit-elle, l'échéance électorale ne doit pas nous empêcher de veiller à ce que les problèmes communaux trouvent des solutions appropriées et conformes à l'intérêt général. C'est avec la plus grande satisfaction qu'il est loisible de constater que l'école communale a trouvé son rythme, que les élèves y acquièrent les savoirs fondamentaux sous la houlette des trois enseignants, parmi



lesquels a pris place, après les vacances de février, Mme Véronique Blanc.

Du lundi 27 mars au jeudi 30, tous les enfants scolarisés ont passé quatre jours au Piroulet, près de Vassieux en Vercors ; chacun, des plus grands aux moins âgés, a pu recevoir les premières leçons de natation ou améliorer sa pratique.

Pour financer ce séjour, le conseil municipal et celui de Gigors et Lozeron ont voté une subvention de 75 € par enfant ; les enfants eux-mêmes ont vendu, sur le marché de Crest, gâteaux ou bugnes, faits par des parents ou amis de l'école que nous remercions pour leur aide.

Rappelons que la piscine couverte la plus proche se trouve à Loriol et que son éloignement empêche les enfants scolarisés à Cobonne de s'y rendre pendant les heures de classe. Les enseignants ont également poursuivi la collaboration avec l'association « Désert numérique » entamée l'année dernière et qui s'est révélée très féconde pour les élèves.

### Circulation et stationnement...



Les parents d'élèves nous ont fait part de leur souci de la sécurité devant l'école en raison de sa situation en bordure de la route départementale 731. Le conseil municipal a demandé et obtenu que le panneau annonçant l'entrée dans Cobonne soit plus éloigné de l'école afin de ralentir plus tôt (en respectant les distances réglementaires) indiquant ainsi l'obligation de limiter

la vitesse. Pour renforcer la sécurité, un second panneau a été ajouté qui oblige les véhicules à limiter leur vitesse à 30 km/h, dès l'entrée dans cette portion de route. Pour compléter ces dispositions, rendez-vous a été pris avec le centre technique départemental de Crest afin de mettre en place une régulation de la circulation sur toute la longueur des bâtiments communaux, sans toutefois entraver le passage des tracteurs, remorques ou autres engins agricoles. Parmi les solutions à l'étude, la circulation alternée a notre préférence, la priorité étant, comme le veut le code de la route, pour les véhicules qui montent et se dirigent vers le vieux village et/ou Gigors et Lozeron ou Suze ; pour en mesurer l'effet, une simulation va être mise en place.

Bien des habitants de Cobonne ne possèdent pas de garage ou, faute d'un emplacement personnel, sont contraints de stationner leurs véhicules sur l'espace public ; pour remédier à cette situation alors que maintenant



nombre de couples ont besoin d'avoir deux automobiles, alors que les beaux jours font venir nombre de touristes et que des événements exceptionnels (funérailles ou mariage, concerts, fêtes) amènent de nombreuses voitures, le conseil municipal a étudié diverses possibilités d'augmenter l'offre de stationnement.

**Conformément à la délibération du 7 novembre 2016, le Conseil a décidé de :**

-Réfléchir à la mise en état de l'aire de stationnement déjà existante au nord du village (place de la Herse) en nivelant le sol tout en gardant la pente, en couvrant le sol d'un revêtement dont il reste à décider la nature et en créant un écoulement des eaux de pluie vers le réseau pluvial.

Des devis ont été demandés. Une place de stationnement pour personne handicapée conforme aux normes (prévue dans le financement des travaux de la mise en accessibilité de l'église) va être installée.

-Installer deux places de stationnement, chemin de la Combe, sur la partie de la parcelle D 46 cédée à la commune par la SCI du rempart.

-Prévoir deux autres places le long du chemin de la Combe, à droite de la parcelle cédée, afin de ne pas gêner le passage d'engins agricoles et de ne pas gêner la visibilité.

*Toutefois, en cas de manifestation exceptionnelle faisant venir nombre de personnes, le stationnement sera autorisé librement.*

Les panneaux prévus pour indiquer le stationnement place de la Herse (y compris pour personne handicapée) et pour créer, au village, une zone de vitesse limitée à 30 km/h ont été installés.

De même, un miroir pour sécuriser le croisement de deux véhicules arrivant en sens inverse sur le chemin de Beaume-Rousse a été mis en place.



## L'eau...

Pas de numéro de « Vivre à Cobonne » sans que les travaux sur la source des Bourbous ne soient évoqués... : nous attendons de connaître le montant des subventions qui seront allouées pour ces travaux. Pour mettre le prix de l'eau en conformité avec le règlement et pour aider au financement d'un emprunt (les subventions ne peuvent être supérieures à 80% du montant du devis h.t.), un nouveau tarif a été élaboré et voté par le Conseil du 6 février 2017.



Le prix de l'abonnement a été fixé à 55 €, les 200 premiers m<sup>3</sup> à 1,55 € et les suivants à 0,80 € le m<sup>3</sup>. Ce tarif est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (il apparaîtra donc sur la facture payée en 2018).

Le secrétariat de la Mairie sera fermé pour congés du 2 au 7 mai inclus, une permanence sera assurée le mardi et le vendredi de 10h à 12h.

Le Maire,  
José Lothe

## Travaux sur la départementale 731

Le temps des travaux, entièrement financés par le Département, sur la départementale 731 est achevé ; le cours du ruisseau de la Pissarote est désormais canalisé par 9 buses assemblées et posées en une matinée. La route départementale a été élargie et le revêtement entièrement refait sur une centaine de mètres. La météo a été bienveillante et les travaux n'ont pas été ralentis par la pluie.



## Voyage scolaire

Les élèves de l'école de Cobonne sont partis en voyage scolaire à Vassieux-en-Vercors du 27 au 30 mars. Au centre du Piroulet, les élèves des deux classes ont pu prendre des cours de natation, visiter le musée de la Préhistoire, et vivre ensemble des moments forts pendant ces quelques jours. Les élèves et enseignants remercient : les parents, les mairies de Cobonne et celle de Gigors-et-Lozeron, l'association des Amis du Vieux Cobonne, l'ACCA de Cobonne, ainsi que toutes celles et ceux qui les ont soutenus dans ce projet, et qui ont rendu ce séjour possible.





## Vie associative et culturelle

Dans le cadre du CCAS, des après-midi festives sont organisées pour les personnes âgées, une fois par mois environ à la salle communale autour de jeux de cartes et de société ; cette après-midi se clôture autour d'un partage de goûter. La prochaine rencontre est fixée au mercredi 12 avril.



Comme chaque année, Cobonne accueille le festival de *Jazz au village* qui se déroulera le dimanche 16 juillet à 21h, au jardin du Donjon ; rappelons que cet évènement est cofinancé par la Mairie et l'association des Amis du Vieux Cobonne.

**Barbaroque** revient chez nous, au jardin du Donjon le vendredi 29 juillet pour nous enchanter avec un nouveau répertoire.



*Photo: Phillipe Petiot*

« **Les Facteurs chevaux** » groupe musical, donneront un concert le 25 juin dans l'église de Cobonne.

## 📌 Informations pratiques

### Mairie de Cobonne

3945A Route de Gigors - Chamblard

26400 COBONNE

Numéro de téléphone : 04 75 25 24 77

Numéro de télécopie : 09 72 42 27 38

Adresse électronique : [info@mairiedecobonne.fr](mailto:info@mairiedecobonne.fr)

Site internet : [www.mairiedecobonne.fr](http://www.mairiedecobonne.fr)



### Informations communes de la Gervannes/Sye

[www.gervanne-sye.com](http://www.gervanne-sye.com)

### Horaires d'ouverture de la Mairie

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 10 h à 12 h

### Équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne

*José LOTHE*

Secrétaire de mairie

*Sylvie MOUYON*

Agent communal

*François PATUREL*

### Numéros d'urgence

S.A.M.U.

15

POLICE SECOURS

17

POMPIERS

18

Appel d'Urgence Européen

112

Problème d'eau

04 75 76 85 37 et/ou 06 52 09 14 41

### Horaires d'été de la déchèterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.

Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 18h.

*Tous les horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales sont sur le site de la C. C. V. D. ([www.valdedrome.com](http://www.valdedrome.com))*